

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Chariot de pompage- vidange des fosses et épandage dans les champs :

5^{ème} équipement de ce type sur le secteur de Pel

Photo en date du 9 novembre 2022



Chariot acquis sur fonds propres et permettant de doter les communes du secteur en moyen de curage efficace, conforme aux règles d'hygiène pour les personnels chargés de l'opération. Par contre le coût de la livraison est inclus dans le projet. Par amendement validé par Y-CID, motivé par l'insécurité régnant sur les communes de DOUKOUTOUNE I et II au moment de la programmation de la construction des latrines, les sites choisis avaient été modifiés, en privilégiant KOPORO PEN et KOPORO Nà où des accords de « Réconciliation » avaient été passés. En contre parti, DOUKOUTOUNÉ II est doté, ce qui permettra de rendre pérenne les installations déjà existantes. Le 15 décembre 2022, le chariot a été remis avec l'accord du Prefet de Région au Maire de DOUKOUTOUNÉ II bien que l'arrêté de la Junte militaire et ses décrets d'application soient parus, l'équipement ayant été acquis avant la date d'exécution.

A signaler : dorénavant, le nom de la commune dotée est indiqué sur la citerne.

Notons aussi l'installation probable d'une « entreprise privée » de vidange - épandage sur le secteur de Doukoutouné II suite à l'investissement et d'une mise de fonds d'un particulier pour son fils, ce qui est significatif de la dynamique créée dans ce secteur d'assainissement non collectif, **un beau succès pour Mali-Médicaments.**